

Conseil national de la mer et des littoraux

Projet d'avis sur les Stratégies de façade maritime

Les membres du CNML saluent la démarche d'élaboration des documents stratégiques de façade (DSF). Même si cette dernière ainsi que le contenu des stratégies restent perfectibles, il est reconnu qu'un travail conséquent a été réalisé pour aboutir à des documents très informatifs et de bonne qualité.

Les échanges ont révélé une compréhension plurielle du processus d'élaboration des DSF, ainsi qu'une demande de clarification de la nature et de la portée de ce travail pionnier. Un renforcement des connaissances scientifiques, un recours accru aux sciences humaines et sociales, ainsi que des progrès dans l'évaluation des impacts et du cumul des impacts des activités sont également souhaités.

En fonction de la sensibilité des membres, un déséquilibre est regretté dans le traitement des enjeux que les façades doivent mettre en œuvre, avec selon les cas l'impression d'une prédominance accordée au pilier économique au détriment de l'état de l'environnement, ou à l'inverse d'un déficit de travail autour des questions socio-économiques par rapport à la structuration de la démarche pour l'environnement.

Le CNML souscrit aux contributions du Comité spécialisé pour la recherche et du groupe de travail sur la planification qui sont portés en annexe et souligne les principaux éléments d'appréciation suivants qui doivent être retenus :

- **La stratégie nationale de la mer et du littoral est relativement bien déclinée**, même si des améliorations sont attendues sur certains aspects : la prise en compte du changement climatique, du lien terre-mer, de l'économie sociale et solidaire, des sports et activités nautiques.
- **La mise en œuvre conjointe de la directive cadre sur la planification des espaces maritimes et de la directive cadre pour une stratégie pour le milieu marin dans les DSF constitue un premier pas salué dans le sens d'une approche intégrée**, même si l'approche écosystémique doit être mieux démontrée, et qu'une articulation doit être assurée avec la directive cadre sur l'eau. Les travaux techniques conjoints et la mise en cohérence de la mise en œuvre des directives (Stratégie milieu marin, Planification des espaces maritimes, Eau, Habitats-Faune-Flore, Oiseaux,...), y compris leur suivi et leur évaluation, doivent être réguliers.
- **La définition des objectifs stratégiques n'a pas permis de dépasser la dichotomie entre objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques**. Une approche territorialisée et une meilleure prise en compte du lien terre-mer à l'occasion de la préparation des plans d'action permettront de faire un meilleur lien entre ces deux catégories d'objectifs. L'acquisition de connaissances et la poursuite de recherches fondamentales doivent constituer un objectif à part entière.
- **La planification des espaces maritimes n'est pas élaborée pour interdire et figer, mais pour permettre à l'autorité concernée de juger en opportunité des projets et des activités**. La planification du DSF doit permettre de susciter et d'articuler les planifications sectorielles, et de constituer un cadre global pour les plans et schémas mis en place à des échelles plus fines afin d'éclairer la prise de décision et ses conséquences.

- **La coopération transfrontalière avec les autres pays membres sur la planification en est à ses débuts, et doit être renforcée.** Les projets de stratégies de façade maritime doivent donner lieu à davantage de coopération avec les pays voisins (en s'appuyant notamment sur les conventions de mer régionale), qui ne doivent pas être sollicités uniquement au moment des consultations. La mise en œuvre conjointe des deux directives Stratégie pour le milieu marin et Planification des espaces maritimes gagnerait à être développée par d'autres Etats membres. Une meilleure coopération avec les Etats voisins doit permettre de bénéficier de retours d'expérience et de réfléchir sur les effets cumulés au niveau européen. Les enjeux et conséquences du Brexit, qui dépassent le cadre de la planification spatiale en cours, pourraient, à court terme, mettre en question les choix retenus dans les stratégies, et obliger à réviser prématurément les DSF.

Pour la suite du processus, de la pédagogie et du local :

- Les membres du CNML souhaitent que la nature du DSF et son régime juridique vis-à-vis des autres documents soient clarifiés, partagés, et compris. La rédaction d'un document synthétique plus complet pour en faciliter l'appropriation permettrait de mieux préparer la seconde phase du DSF.
- La phase opérationnelle à venir sera déterminante, et devra s'accompagner d'une planification budgétaire à la hauteur des ambitions, qui fasse l'objet d'une concertation entre l'Etat, les collectivités, et les acteurs privés.
- Le plan d'action du DSF doit faciliter l'essaimage de bonnes pratiques et d'expériences qui ont prouvé leur efficacité.
- Un programme national d'acquisition des connaissances associant les acteurs socio-professionnels doit être développé. L'approfondissement des connaissances et des recherches est à considérer comme un volet des plans d'action. Il faut mettre en relation l'état de la connaissance et le passage à l'action/phase opérationnelle pour chaque objectif stratégique.
- La doctrine éviter-réduire-compenser en mer doit être développée et mise en œuvre. Les secteurs propices à la compensation et à des actions de restauration écologique en rapport avec les principaux impacts prévisibles doivent être recensés dans les DSF.
- Il convient de faire évoluer les gouvernances pour mieux associer ceux dont les activités dépendent de la qualité des eaux. Les acteurs maritimes doivent prendre part aux réflexions relatives à la gestion de l'eau à terre ; le CNML recommande que soient pris en compte les besoins en apports d'eau douce, en quantité et en qualité, pour le milieu marin dans les conclusions des Assises de l'eau.